L'ANCIENNE DE LA N. ORLEANS.

Résidence, No 79, rues des Urselines

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI MATIN, 10 JUILLET.

Compagnie d'Assurance Contre le Feu, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND EXAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie par les Présentes offrent :

Total des primes de l'année expirée le 30 Juin 1857 ..... $260,000 00

Primes d'Octobre ..... $ 250,000 00
Primes de mai 97,020 31
Primes de février 14,703 10
361,723 41
Diffère primes renouvelables.. 4,297 97
Diffère en réserve pour dé-
faut de primes non expirées ..... 20,020 62 ..... 25,018 59

Montant net des primes 335,707 17

Perdus par Incendie 33,000 10
Primes sur mer 33,000 00
Perdus sur chômage 4,797 00
70,000 10
Ré-assurances 11,284 84
Dépenses, intérêts, &c 23,000 00
Taxes et contributions 10,000 00
20 et 10 0/0 d'escompte 20,000 00
Retourné pour quotes non re-
glées ..... 10,000 00 ..... 175,091 32

Résultat net 20,020 85

Il suffit de la Compagnie est comme suit :

Diffère pour valeurs 250,000 00
Diffère sur espèces 3,000 00
5, pour cent de la traite 20,185 77
Prêts sur garantie, sur de-
mande 64,276 02
Prêts sur hypothèques 31,000 00
Comptes de ville 2,000 00
Garantie des Etats-Unis 22,197 41
En caisse ..... 64,161 00 ..... 396,820 27

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée de
la Compagnie.

(Signé:) D. MICHEL, Président.
R. MAIRE, Secrétaire.

Assermenté et signé, pardevant moi, ce 11 avril A. D. 1858.

(Signé:) PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip pour les profits de la Compagnie pendant l'année expirée le 31 décembre 1857—dividende pour lequel il sera donné des certificats à partir du premier Juillet prochain, et qui sera payable à compter de cette époque à porteur de demande ou bout de trois mois, SIX pour cent par an sur les profits nets encourus payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

Thomas Urquhart,	Wm. Lobdell,
J. H. Robinson,	J. M. Lapeyre,
R. W. Adams,	A. Schreiber,
Wm. Stevens,	Jos. Gonzales,
Wm. Harrison,	W. T. Wilkins,
J. A. White,	J. Payne.

Bureau, rue du Canal, No 111.

1 juillet—6,12,13,18,24

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

SIXIEMENT ETAT ANNUEL.

Publiée conformément à la Charte, le Compagnie par ses Directeurs :

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1857 ..... $315,910 16
Sur les risques de navigation 62,000 00
Sur les risques de mer 22,700 01
Total des primes $411,304 49
Moins les primes retournées pour l'année expirée le 31 Décembre 1857 ..... $114,322 00
Moins les primes renouvelées 4,114 54
118,227 41
Montant net des primes $293,077 08

Résultat net des primes $293,077 08

Perdus par les risques de navigation $30,000 00
Sur les risques de mer 30,000 00
Sur les risques de chômage 10,000 00
70,000 00
Intérêts ..... $ 7,000 00
Primes renouvelées 4,114 54
11,114 54
Dépenses, intérêts, &c 23,000 00
Taxes et contributions 10,000 00
Retourné pour quotes non re-
glées ..... 10,000 00 ..... 54,114 54

Résultat net 238,962 54

Il suffit de la Compagnie est comme suit :

Billets pour valeurs $50,000 00
Billets 3,000 00
5, pour cent de la traite 20,185 77
Prêts sur garantie, sur de-
mande 64,276 02
Prêts sur hypothèques 31,000 00
Comptes de ville 2,000 00
Garantie des Etats-Unis 22,197 41
En caisse 111,518 60
$ 297,322 43

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée de
la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 10 mars 1858
HARL. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux actionnaires, ou leur ayant droit d'intérêt sur leur action, un dividende de $10 par action en dépôt et confirmé, et celles des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
C. V. FOSSTER, Vice-Président.
R. MAIRE, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

J. H. Robinson,	C. V. Foster,
J. F. Leffing,	H. Schreiber,
Thos. Schott,	C. H. Kaestenbaum,
Chas. Hinck,	Louis Schreiber,
Geo. Eustis,	G. L. L. Moore,
A. F. Roche,	E. Rillieux,
E. Mitchell,	F. De Bellis,
August Kessler,	J. A. Sindler,
Chas. L. Janvier,	R. Wm. Adams,
Julius Hanson,	A. Morris,
E. Peck,	J. J. Wolfenstein,
F. H. Hughes,	J. F. Evans.

12 avril—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des PRIMES de l'année expirée le 30 Novbre 1857 ..... $346,522 43

Recettes :

Primes d'Octobre	$284,722 97	
Primes de mai	102,172 70	
Primes de février	103,307 15	
		$ 540,202 42
Ses retours :		
Primes non expirées	$ 3,500 73	
Primes non expirées	40,165 69	
		$ 43,706 75
		$496,515 67

Dépenses :

Perdus par l'incendie	$ 48,297 39
Perdus sur mer	102,172 70
Perdus sur les rivières	94,363 69
	$ 244,833 78
Ré-assurances	11,284 84
Dépenses, intérêts, &c	23,000 00
Taxes et contributions	10,000 00
20 et 10 0/0 d'escompte	20,000 00
Retourné pour quotes non re-
glées	10,000 00 ..... 175,091 32
Résultat net	20,020 85

Il suffit de la Compagnie est comme suit :

Billets pour valeurs $50,000 00
Billets 3,000 00
5, pour cent de la traite 20,185 77
Prêts sur garantie, sur de-
mande 64,276 02
Prêts sur hypothèques 31,000 00
Comptes de ville 2,000 00
Garantie des Etats-Unis 22,197 41
En caisse ..... 64,161 00 ..... 396,820 27

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée de
la Compagnie.

J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 10 mars 1858
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip pour les profits de la Compagnie pendant l'année expirée le 31 décembre 1857—dividende pour lequel il sera donné des certificats à partir du premier Juillet prochain, et qui sera payable à compter de cette époque à porteur de demande ou bout de trois mois, SIX pour cent par an sur les profits nets encourus payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

Thomas Urquhart,	Wm. Lobdell,
J. H. Robinson,	J. M. Lapeyre,
R. W. Adams,	A. Schreiber,
Wm. Stevens,	Jos. Gonzales,
Wm. Harrison,	W. T. Wilkins,
J. A. White,	J. Payne.

Bureau, rue du Canal, No 111.

1 juillet—6,12,13,18,24

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

Ordonnée par la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

NOUVELLE-ORLEANS, 20 janvier 1858.

DEUXIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 Décembre 1857.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1857, savoir :

Sur les risques d'incendie	$ 165,477 30
Sur les risques de mer	55,000 00
Sur les risques de chômage	100,000 00
	$317,004 71
Plus, les risques non expirés pour 1857	55,000 00
	$ 59,411 00 ..... $262,593 71
Primes remboursées pour 1857	3,000 00
	$ 59,411 00
Montant net des primes le 31 déc. 1857	$321,975 71
Primes payées dans la même période	
Sur les risques d'incendie	$225,000 00
Sur les risques de mer	20,000 00
Sur les risques de ri-
vières	50,000 00 ..... $ 95,710 00
Plus, remboursements..... $ 3,	70
Escompte de primes.. 42,46	57 ..... 30,077 02
Dépenses, taxes, loyer, per-
tes et primes, etc., accompris et
intérêt en moins	71,819 32
Réservé pour paiement d'intérêt
sur scrips dès en 1858	10,000 00
Pour les balances	55,712 10
	$ 264,513 16
Résultat net	$ 57,461 02

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Dues sont neuf bons consolidés de la ville, évalués à 90 c. ..... $ 107,200 00

Cent vingt quatre bons de la dette du Grand
chemin de fer de la N.-O. de Jackson et
de Nacdj à 70 c. 86,800 00

Sept dans actions de la ville du Grand chemin
de fer de la N.-O. de Opelousas à 50
l'Ouest évalués à 70 c. 4,900 00

Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer
Pontchartrain, évalués à 70 c. 17,500 00

Quatre bons de l'Etat du chemin de fer de
Opelousas, évalués à 50 c 2,000 00

Six bons de l'Etat du chemin de fer de
Mexique, évalués à 50 c 3,000 00

Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de
Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.. 4,500 00

Actions de Banque et de la Compagnie de
Gas, vitesse 283,455 00

Prêts sur garantie 20,000 00

Prêts sur hypothèque 32,000 00

Billets à recevoir 11,200 00

Primes dues et en voie de l'encaissement 67,125 00

Surlus d'autres Compagnies 13,000 00

Montants n'ayant pas encore 4,000 00

Coupons de la ville, dûs et non renouvelés 13,000 00

En caisse 84,976 61

$ 707,760 63

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée de
la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
Sous. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20 janvier 1858.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, aux porteurs d'intérêt sur les certificats de paiement non encore payés, ou, en cas, ont déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant de ces primes pour l'année expirée le 31 décembre 1857, payable à compter de cette époque à porteur de demande, portant intérêt à sept cents dollar par centum par mois.

Ces certificats à partir de 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Jos. G. Guinet,	E. J. Hart
Henry Renshaw,	Jno. C. Klotz,
E. T. Merrihale,	J. H. Stone,
R. Bisco,	J. B. Sten,
J. G. Borelli,	Thos. Sloo,
W. Isac. A. James	30 janv—1m

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

QUIL soit connu que le dix-huitième jour de mars A. D. l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante huit, et la quatre-vingt-deuxième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant moi, Gustave Lallande, notaire public, et pour la cité susdite et la paroisse susdite, et en présence des témoins ci-après nommés, sont personnellement venus et comparus les citoyens dont les noms et signatures sont ci-dessous mentionnés, et qui, en leurs dites qualités susdites, ont pour eux-mêmes et comme agissant pour et au nom de la Compagnie, après qu'elles leurs ont été lues et expliquées par moi, notaire susdit, en présence des témoins susdits, ont reconnu et déclaré que les articles suivants sont les articles de l'Association entre eux et ceux qui pourront devenir actionnaires de la Compagnie ci-après nommée, savoir :

ARTICLE PREMIER.

Le nom et l'objet de la dite corporation sont :

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

ARTICLE II.

Le siège des affaires et la durabilité légal de cette corporation seront à la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Le but de cette Société est de contribuer et de maintenir un fonds commun pour les convenances pour le bonheur et la prospérité de ses membres, et de leurs familles, et particulièrement elle pourvoit dire en cas, par les présentes, d'assurer la vie de la femme et des enfants de chaque sociétaire, et de leurs ayants droit, à même de cause ou raison de la mort de chaque sociétaire.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est par les présentes fixé à la somme de ($100,000) divisé en cinq mille actions de vingt dollars ($20) chacune, payables comptant ou à terme, à la discrétion des Directeurs.

ARTICLE V.

Le dite corporation commence par les présentes, toute les obligations de F. Mercury et Co., Propriétaire, et Gabriel Bienvenu, Caissier de la Banque de la Louisiane. Dans cette société, dissoute à ce jour, et les actionnaires de cette corporation sont et seront responsables à toutes les dettes et passifs de cette société, et ils devront payer et satisfaire les dites dettes et obligations de la manière indiquée dans les dites actions notariés ; de manière que toutes les contestations et obligations cesseront et seront éteintes.

ARTICLE VI.

Le corporation devra commencer opérations lorsque la partie de cet acte.

ARTICLE VII.

Cette corporation commencera ses opérations d'une autre date en cessera par lequel sera connu sous le nom de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Les actionnaires de société pourront être modifiés en chaque fois le Directeurs pourront être modifiés en chaque année, que n'excèderont pas cinq sont elle pourront être nommés par les actionnaires représentant les deux tiers des actions, légal consentement devra être obtenu par écrit ou en personne, et ce, dans les trente jours après la date de la dernière élection, et les Directeurs ainsi élus entreront en office immédiatement après, et ils seront en office pour le terme d'une année, et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qualifiés. Les Directeurs ainsi élus choisiront parmi eux un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier, et ils devront être choisis avec de cette société immédiatement après, et ils devront être choisis avec de cette société immédiatement après, et ils devront être choisis avec de cette société immédiatement après